

Objet : *RS - Mon Pass'Rénov - Avenant de prorogation au marché F20025 relatif à la prestation d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'animation des programmes liés à la rénovation énergétique de l'habitat privé et à la qualité de l'air*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

- conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 071-23

objet **RS - Mon Pass'Rénov - Avenant de prorogation au marché F20025 relatif à la prestation d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'animation des programmes liés à la rénovation énergétique de l'habitat privé et à la qualité de l'air**

Philippe Gamen en l'absence de Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que Grand Chambéry, en tant que délégataire des aides à la pierre de l'ANAH, a vocation à porter l'animation territoriale de France Rénov'.

Grand Chambéry, en unifiant sous la bannière Mon Pass'Rénov, un programme d'intérêt général (PIG) cofinancé par l'ANAH et une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) cofinancée par le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), répond en partie à la déclinaison locale du service public de la performance énergétique de l'habitat France Rénov'.

Une partie de ces missions sont comprises dans le marché conclu avec l'ASDER (dont le co-traitant est Urbanis), cité en objet :

- mission d'accompagnement renforcé des copropriétés,
- mission d'accompagnement des propriétaires de maisons individuelles en lien avec la convention pour la qualité de l'air (bonus Air'Rénov, programme achevé),
- mission d'animation et de sensibilisation/formation des professionnels et du grand public,
- mission de suivi et d'animation en continu.

Depuis le début du marché, 96 copropriétés sont rentrées dans le programme d'accompagnement dans 11 des communes de l'agglomération, représentant 4 212 logements. 14 ont bénéficié des aides de Grand Chambéry, soit 388 logements financés. Les projets réalisés ont généré plus de 7,2 M€ de chiffre d'affaires pour les entreprises locales.

32 maisons individuelles réparties dans 13 communes ont bénéficié du bonus Air'Rénov avec une baisse moyenne de leur consommation énergétique de 66 %. Ces rénovations ont généré 1 218 006 € de travaux.

Ce marché arrive à son terme au 30 juin 2023.

Dans une volonté de continuité de l'action, en déclinaison du volet habitat du PLUi HD et de l'axe 2 du PCAET, il est proposé de proroger ce marché jusqu'au 31 décembre 2023. Aussi, il convient de conclure un avenant de prorogation de 6 mois au marché en cours pour un montant de 68 500 € HT, étant rappelé que le montant initial du marché s'élève à 393 915 €.

A partir du 1^{er} janvier 2024, Mon Pass'Rénov sera renouvelé dans le nouveau cadre du service public de la rénovation de l'habitat pour la période 2024-2026.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions et les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la prorogation de 6 mois du marché F20025 relatif à la prestation d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'animation des programmes liés à la rénovation énergétique de l'habitat privé et à la qualité de l'air, selon les modalités décrites ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant de prorogation au marché ci-joint et toutes les pièces à intervenir,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à solliciter auprès du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible pour la mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **071-23**

Objet de l'acte : RS - Mon Pass'Rénov - Avenant de prorogation au marché F20025 relatif à la prestation d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'animation des programmes liés à la rénovation énergétique de l'habitat privé et à la qualité de l'air

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 20 juin 2023

Annexe(s) : avenant prorogation

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29582H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29582H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2023

Publication sur le site internet: mardi 20 juin 2023